

Championnat de France des Bergers Allemands du 30 septembre au 3 octobre 2010

DEMANDE DE RESERVATION HOTELIERE (1 fiche par chambre)

A retourner avant le **30 août 2010** à Office de Tourisme
Pôle Groupes
19, rue du Parc
03200 VICHY
☎ : 04 70 98 18 94 ou 04 70 98 18 94 95
Fax : 04 70 31 06 00

PARTICIPANT

M.-Mme-Melle : NOM Prénom
Adresse
Code Postal Ville Pays
Téléphone E mail : Fax :

ACCOMPAGNANT

M.-Mme-Melle : NOM Prénom

RESERVATION HOTELIERE

du septembre au soir au octobre 2010 au matin

<i>Catégories d'hôtels</i>	<i>Tarif indicatif Prix en single Petit déjeuner inclus</i>	<i>Tarif indicatif Prix en double Petits déjeuners inclus</i>	<i>Arrhes à verser à la réservation</i>	<i>Votre choix (☒)</i>
Hôtels ★★★	De 60.00€ à 80.00€	De 71.00€ à 90.00€	80 €	
Hôtels ★★	De 45.00€ à 75.00€	De 57.00€ à 85.00€	60€	
Hôtels non classés	De 39.00€ à 57.00€	De 44.00€ à 45.00€	40€	

☒ Cocher la case correspondante

Il convient de rajouter la taxe de séjour perceptible directement à l'hôtel (en 3 étoiles = 0,60 € / 2 étoiles = 0,50 € / Non classés = 0,30 € par nuit et par personne)

- catégorie de chambre choisie
 - chambre individuelle douche ou bain/wc
 - chambre grand lit douche ou bain/wc
 - chambre à deux lits douche ou bain/wc
 - autre (précisez).....

PAIEMENT DES ARRhes

Le paiement peut être effectué par :

- Chèque bancaire libellé en euros à l'ordre de **Réservation Tourisme Vichy** (montant précisé dans tableau au verso)
- Par carte bancaire

J'autorise le Pôle Groupes de l'Office de Tourisme de Vichy à prélever la somme deeuros sur ma carte bancaire :

EUROCARD MASTERCARD VISA

N° | _____ | _____ | _____ | _____ |

Date d'expiration : _____ / _____

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, mentionnées ci-dessous, et y adhérer pleinement.

Fait à, le

Signature

Tout bulletin non accompagné du paiement correspondant ne sera pas pris en compte

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions doivent être adressées au Pôle Groupes avant le **30 août 2010** à l'aide de la demande d'hébergement prévue à cet effet et **obligatoirement accompagnées du règlement correspondant**. Les demandes d'hébergement seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Dans le cas où des demandes d'hébergement parviendraient au Pôle Groupes alors que les contingents de chambres sont épuisés dans les hôtels choisis par le client, le Pôle Groupes se réserve le droit d'effectuer la réservation en priorité dans un hôtel de la même catégorie et à défaut dans tout autre hôtel de catégorie supérieure ou inférieure, en fonction des disponibilités. En cas d'absence de chambres, le montant du règlement sera naturellement retourné à l'expéditeur sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

MODALITES DE REGLEMENT

Avec le bulletin d'inscription doit être joint le montant des arrhes demandé en fonction de la catégorie d'hôtel choisie. A réception de votre demande, la Centrale de Réservation vous adressera la confirmation de votre séjour à présenter à la réception de votre hôtel lors de votre arrivée. Les demandes d'hébergement sans règlement correspondant ne seront pas prises en compte. Les règlements devront être effectués soit par chèque bancaire en euros libellé à l'ordre de Réservation Tourisme Vichy, soit par autorisation de débit à distance de votre Carte de crédit.

PRIX

Les prix indiqués par le service réservation comprennent le petit déjeuner, mais pas la taxe de séjour, qui sera à acquitter directement à l'hôtel.

Ils peuvent être soumis à des variations sans préavis.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le congressiste devra être adressée par courrier ou Email à l'Office de Tourisme – Pôle Groupes et entraînera les frais suivants si l'annulation intervient :

- plus de 30 jours avant la date d'arrivée : un montant forfaitaire de 8 € sera conservé
- de 30 jours à 15 jours avant la date d'arrivée : 25% du montant des arrhes seront conservés
- de 15 jours à 7 jours avant la date d'arrivée : 50 % du montant des arrhes seront conservés
- moins de 7 jours ou no show : 100 % des arrhes seront conservés.

LITIGES

Toute réclamation doit être adressée à l'Office de Tourisme de Vichy par pli recommandé au plus tard 5 jours après le début de la prestation.

Toutes les contestations ou litiges sont de la compétence du Tribunal de Commerce de Cusset.